

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

EARL Land Crest - « la Crossaie » - 56140 RUFFIAC

Une consultation du public sera ouverte **du lundi 8 avril 2019 au mardi 7 mai 2019 inclus** à la mairie de RUFFIAC portant sur la demande présentée par l'EARL Land Crest, dont le siège social est situé au lieu-dit « la Crossaie » à RUFFIAC – 56140, en vue de régulariser l'atelier bovin comportant, après augmentation de l'effectif, 175 vaches laitières qu'elle exploite aux lieux-dits « la Crossaie » et « les Viviers » à RUFFIAC.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'Etat (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie RUFFIAC aux jours et horaires suivants :

- **les mardi, mercredi et vendredi de : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30**
- **le samedi de : 9h à 12h**

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au mardi 7 mai 2019 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de RUFFIAC ;
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr